



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24155379

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

18-10-2024

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : **0461 464 038**

Nom

(en entier) : **Roger & Roger**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Bassée 1, 7700 Mouscron**

Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire d.d. 29/08/2023:

1. L'assemblée générale renomme en tant que commissaire de l'entreprise: Callens Vandelanotte NV, qui sera représentée par mr. Vandelanotte Nicolas, auditeur, bureau à 8500 Kortrijk, President Kennedypark 1, bus A.

Le commissaire effectuera l'audit sur trois exercices, à savoir l'exercice 2023 jusqu'à l'exercice 2025. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale de l'année 2026, sous réserve de réélection.

YNC SRL, représenté par M. Yves De Vinck
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).